

**Arrêté du 7 octobre 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes
NOR : JUSC1324345A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu les arrêtés en date du 20 octobre, du 3 novembre et du 10 décembre 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Dijon;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Dijon;

Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté, en date du 4 septembre 2013 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon, en date du 9 septembre 2013 ;

Vu les propositions du ministre de l'économie et des finances, en date du 16 septembre 2013 ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Dijon et du procureur général près ladite cour, en date du 17 septembre 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Dijon:

En qualité de président

Mme Renée-Michèle OTT, présidente de chambre à ladite cour, titulaire.

Mme Michèle BRUGÈRE, conseillère à ladite cour, suppléante.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

Mme Sarah BIRDEN, conseillère à la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté, titulaire.

Mme Dominique SAINT CYR, présidente de section à la chambre régionale des comptes Bourgogne, Franche-Comté, suppléante.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Régis VABRES, professeur de droit privé à l'université de Bourgogne, titulaire.

Mme Laurence RAVILLON, professeur de droit privé, doyenne de la faculté de droit et de science politique de l'université de Bourgogne, suppléante.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Patrick LAFORÊT, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne, titulaire.

M. Benoît DE CHARRETTE, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne, titulaire.

M. Michel BERNARD, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Pierre ROYER, directeur départemental des finances publiques de Saône et Loire, titulaire.

M. Frédéric LICHTIG, responsable de la mission « Maîtrise des risques » à la direction départementale des finances publiques de Saône et Loire, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Christophe LHUILE, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon, titulaire.

M. Yves LLOBELL, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon, suppléant.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 7 octobre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
La sous-directrice du droit économique,

Aude AB-DER-HALDEN